



Hors-Série Spécial Élections

www.electionsmsa2015.fr

Lettre d'information aux délégués de la MSA Haute-Normandie / Hors-Série 2014

Elections MSA 2015 : un rendez-vous à ne pas manquer.

La MSA, deuxième régime de protection sociale s'appuie sur un système démocratique unique et solidaire.

La démocratie sociale est un fondement du régime de protection sociale du monde agricole.

La MSA, participe à l'histoire vivante du mutualisme qui conjugue développement social, promotion humaine et prospérité économique en s'appuyant sur des principes de solidarité, de responsabilité et de démocratie.

Depuis 1949 les adhérents MSA élisent leurs représentants. Elus pour cinq ans, les élus constituent un réseau important pour la MSA. Leur rôle de relais auprès des adhérents permet à la MSA de rendre un meilleur service. La présence d'élus sur tout le territoire fait de la MSA un acteur de premier plan du monde rural et demeure un atout majeur de l'Institution.

Pourquoi voter ?

- Le relais des élus donne du pouvoir au niveau national. Plus le vote est important, plus le poids du régime est important au niveau de la protection sociale ;

- Avec les élus, la MSA fait progresser les droits en pesant sur les décisions politiques. Des avancées sociales importantes ont ainsi été obtenues : la RCO, le statut du conjoint collaborateur, les Indemnités Journalières AMEXA, l'unification AMEXA et ATEXA... ;

- La MSA présente des avantages certains par rapport aux autres régimes, le guichet unique permet d'avoir un seul interlocuteur pour toutes questions ayant trait à la protection sociale ainsi qu'aux accidents du travail et maladies professionnelles. La vue globale des situations assure l'intégralité des droits et favorise une approche plus humaine des difficultés ;

- La MSA sait innover pour répondre au mieux aux besoins spécifiques des populations qu'elle couvre. Cela va de la mise en place de rendez-vous prestations qui permet un examen global des situations, à la création de prestations extralégales évolutives en prolongement de la protection sociale de base, à la création de structures telles que MARPA... ;

- Les élus en tant que citoyens sont les plus à même de défendre les enjeux de la protection sociale et de la santé ;

- En terme de gestion, les coûts de la MSA sont équivalents à ceux du régime général qui gère une population beaucoup plus importante. Le savoir faire de la MSA en la matière est reconnu. Pour preuve de son influence et de sa bonne gestion, le législateur lui confie de nouvelles missions (récupération de l'activité Apria pour Amexa et Atexa).

Autant de raisons en faveur d'un régime à défendre, autant de raisons pour voter et inciter tout électeur à en faire autant.

Chaque voix compte. Voter aux élections de la MSA, c'est agir pour soi et pour les autres pour la défense de notre régime de protection sociale.

Nous comptons sur vous élus sortants, pour mobiliser votre entourage au vote.

Qui peut voter ?

La population agricole est répartie en trois collèges électoraux distincts d'appartenance :

- le 1^{er} collège comprend les exploitants*
- le 2^{ème} collège comprend les salariés*
- le 3^{ème} collège comprend les employeurs de main d'œuvre*

*Plus les conjoints bénéficiant des prestations maladie ou familiales du régime.

Les retraités appartiennent au collège auquel ils relevaient à titre individuel au moment de leur cessation d'activité.

Ne peuvent voter que les électeurs inscrits sur les listes électorales. Chaque électeur a reçu, début septembre, une notification lui signifiant son inscription sur la liste électorale de son collège et de son canton d'habitation.

La liste des électeurs de chaque collège est consultable sur le site de votre MSA : www.msa-haute-normandie.fr

Comment voter ?

Le matériel de vote sera envoyé au domicile de chaque électeur afin de pouvoir voter pour les représentants de son canton et de son collège (candidatures individuelles pour le 1^{er} et 3^{ème} collège ou une liste de candidats présentée par un syndicat pour le 2^{ème} collège).

Pendant l'ouverture du scrutin du 12 au 27 janvier 2015 chaque électeur peut voter :

- soit par correspondance,
- soit par Internet sur une plate forme sécurisée.

N'attendez pas, votez et faites voter dès réception du matériel de vote.



santé
famille
retraite
services



Qui peut être candidat ?

Tout électeur peut être candidat dans le collège de son appartenance et sur son canton ou circonscription électorale MSA, dès lors qu'il est inscrit sur la liste électorale de ce collège.

Elus sortant, vous souhaitez vous représenter, vous devez vérifier votre inscription sur la liste électorale de votre collège (attention, votre situation peut avoir changé depuis les élections précédentes)

Vous avez aussi la mission d'inciter des électeurs (jeunes et femmes notamment) à rejoindre le corps des élus et à solliciter de nouveaux candidats.

L'élu proche de ses collègues, de ses voisins, reste le mieux placé pour porter la voix des adhérents, faire connaître les actions de la MSA et conduire des projets concrets qui répondent à des besoins locaux.

Etre candidat c'est jouer un véritable rôle en défendant des projets qui vous tiennent à cœur.

Conditions pour être candidat :

Avant le 8 décembre :

- Etre âgé de 18 ans au moins,
- Ne pas être frappé d'une condamnation figurant sur le bulletin n°2 du casier judiciaire
- Etre inscrit sur la liste électorale MSA de son collège,
- Présenter sa candidature dans le canton ou la circonscription MSA où l'on vote,
- Avoir sa résidence dans le canton ou la circonscription électorale,
- Remplir l'imprimé de candidature et le déposer ou le renvoyer à la MSA

Pour les collèges 1 et 3, la candidature d'un titulaire n'est valide que si elle est accompagnée de celle d'un suppléant.

Vous pouvez télécharger sur le site élections, www.electionsmsa2015.fr, l'imprimé de candidature ou le demander à la MSA.

Le prochain scrutin qui se déroulera du 12 au 27 janvier 2015 doit être une réussite. Pour cela, il appartient à chaque élu sortant de se mobiliser.

Un bon taux de participation aux élections de la MSA confirmera notre volonté d'avoir un régime spécifique.

Mobilisons nous !

Pour toute question, n'hésitez pas à contacter le service élections par téléphone : au **02 32 98 72 72**, de 9 h 30 à 12 h, ou par mail : viemutualiste@hautenormandie.msa.fr ou directement votre animatrice d'échelon local.

■ Planning des réunions élections 2014 dans le département de l'Eure

Cantons	Date et Lieu
CEL 3 : Bourgtheroulde, Routot, Montfort-sur-Risle	jeudi 2 octobre à 10 h 30, ancienne bibliothèque, Bourg-Achard
CEL 1 : Bernay, Cormeilles, S ^t -Georges-du-Vièvre, Thiberville	vendredi 3 octobre à 10 h 30, salle polyvalente, mairie de Lieurey
CEL 9 : Evreux	lundi 6 octobre à 10 h 30, salle n°2, 2 ^{ème} étage, siège MSA, Evreux
CEL 7 : Amfreville-la-Campagne, Beaumont-le-Roger, Brionne, le Neubourg	mercredi 8 octobre à 10 h 30, salle de la mairie, Ecardenville-la-Campagne
CEL 6 : Damville, Nonancourt, Verneuil-sur-Avre	jeudi 9 octobre à 10 h 30, salle Jacques Villon, Damville
CEL 5 : Conches-en-Ouche, Breteuil-sur-Iton	jeudi 9 octobre à 14 h 30, salle des mariages, mairie de Conches
CEL 12 : Pacy-sur-Eure, S ^t André-de-l'Eure, Vernon	lundi 13 octobre à 10 h 30, salle Sevepi, Douains
CEL 2 : Beuzeville, Pont-Audemer, Quillebeuf-sur-Seine	mardi 14 octobre à 10 h 30, salle Groupama, Beuzeville
CEL 8 : Gaillon, Louviers, Pont-de-l'Arche, Val-de-Reuil	mercredi 15 octobre à 10 h 30, salle Groupama, Louviers
CEL 4 : Beaumesnil, Broglie, Rugles	jeudi 16 octobre 2014 à 10 h 30, salle du 1 ^{er} étage, mairie de la Barre-en-Ouche
CEL 10 : les Andelys, Fleury-sur-Andelle, Lyons-la-Forêt	lundi 20 octobre à 10h30, salle Jacques Brel, Etrepagny
CEL 11 : Ecos, Etrépagny, Gisors	

■ Planning des réunions élections 2014 dans le département de Seine-Maritime

Cantons	Date et Lieu
CEL 11 : Aumale, Blangy-sur-Bresle, Neufchâtel-en-Bray	vendredi 3 octobre à 10 h 30, salle du tribunal, Neufchâtel-en-Bray
CEL 10 : Dieppe, Envermeu, Eu, Londinières	vendredi 3 octobre à 14 h 30, salle d'Auberville, Envermeu
CEL 7 : Criquetot-l'Esneval, Fécamp, Goderville, Valmont	lundi 6 octobre à 10 h 30, salle du Vivier, Goderville
CEL 8 : Cany-Barville, S ^t Valéry-en-Caux, Fontaine-le-Dun	lundi 3 novembre à 10 h 30, salle des fêtes, Neville
CEL 3 : Doudeville, Fauville-en-Caux, Ourville-en-Caux, Yerville	lundi 3 novembre à 14 h 30, salle du mont Criquet, Doudeville
CEL 6 : Bolbec, Lillebonne, Gonfreville-l'Orcher, le Havre, Montivilliers, S ^t Romain-de-Colbosc	mardi 4 novembre à 14 h 30, salle polyvalente, mairie, Gommerville
CEL 2 : Caudebec-en-Caux, Duclair, Pavilly, Yvetot	mercredi 5 novembre à 10 h 30, salle derrière la mairie, Blacqueville
CEL 12 : Argueil, Forges-les-Eaux, Gournay-en-Bray	jeudi 6 novembre à 10 h, salle de réunion, lycée de Bremontier Merval
CEL 5 : Boos, Buchy, Clères, Darnétal	jeudi 6 novembre à 14 h 00, salle de réunion, MFR de Buchy
CEL 9 : Bacqueville-en-Caux, Longueville-sur-Scie, Offranville	vendredi 7 novembre à 10 h 30, salle de réunion, Bacqueville-en-Caux
CEL 4 : Belléniembre, Saint-Saëns, Tôtes	vendredi 7 novembre à 14 h 00, salle de réunion, Belléniembre
CEL 1 : Bois-Guillaume, Rouen et ses environs	jeudi 6 novembre à 19 h 30, salle rez-de-jardin, Bois-Guillaume